

Photo

FICHE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE

NOM PRÉNOMS

ADRESSE PERSONNELLE

VILLE CODE POSTAL [][][][][]

TÉL. FIXE [][][][][][][][] TÉL. PORT. [][][][][][][][]

MAIL

SITUATION PROFESSIONNELLE DEMANDEUR D'EMPLOI SALARIÉ AUTRE

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

RAISON SOCIALE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL [][][][][]

PERSONNE À CONTACTER

TÉL. FIXE [][][][][][][][] TÉL. PORT. [][][][][][][][]

SITE INTERNET MAIL

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FORMATION

INTITULÉ DE LA FORMATION

LIEU DE FORMATION

DATES

> MODE DE PAIEMENT

- Ci-joint un chèque de euros libellé à l'ordre de l'IFFPF.
- La formation est prise en charge par un organisme collecteur ci après désigné :

DATE / LIEU

SIGNATURE DU STAGIAIRE

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

CACHET DE L'ENTREPRISE

Institut Français de Formation
des Professions du Funéraire

40, rue des Aulnes
92331 Sceaux Cedex
Tél. 01 46 60 40 00 - Fax 01 41 87
95 38 - www.iffpf.net

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de formation passées entre la SARL IFFPF, Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 11920819692, n° SIRET 41045737800017, et les personnes morales et physiques bénéficiaires.

I. INSCRIPTION

Pour être inscrit et participer aux formations de l'IFFPF, il vous suffit de nous renvoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et accompagné d'un chèque bancaire ou postal correspondant au montant de la formation choisie ainsi que la copie de la pièce d'identité de la personne à inscrire, quinze jours au moins avant le début de la formation.

Dès réception de l'inscription les stagiaires recevront une attestation d'inscription ainsi qu'une convention de formation validant l'inscription.

II. TARIFS 2009

	HT	TTC
Niveau 1	380,00 €	454,48 €
Niveau 2	900,00 €	1 076,40 €
Niveau 3	900,00 €	1 076,40 €
Niveau 4	1 600,00 €	1 913,60 €
Niveau 5	2 500,00 €	2 990,00 €
Niveau 6	2 500,00 €	2 990,00 €
Mise à niveau 1 à 2	520,00 €	621,92 €
Mise à niveau 1 à 3	520,00 €	621,92 €
Mise à niveau 1 à 4	1 220,00 €	1 459,12 €
Mise à niveau 1 à 5	2 120,00 €	2 535,52 €
Mise à niveau 1 à 6	2 120,00 €	2 535,52 €
Mise à niveau 2 à 4	700,00 €	837,20 €
Mise à niveau 2 à 5	1 600,00 €	1 913,60 €
Mise à niveau 2 à 6	1 600,00 €	1 913,60 €
Mise à niveau 3 à 4	700,00 €	837,20 €
Mise à niveau 3 à 5	1 600,00 €	1 913,60 €
Mise à niveau 3 à 6	1 600,00 €	1 913,60 €
Mise à niveau 4 à 5	900,00 €	1 076,40 €
Mise à niveau 4 à 6	900,00 €	1 076,40 €

Les tarifs de l'IFFPF sont valables pour une personne. Ils intègrent la TVA de 19,60 %. Ils n'intègrent pas le transport, les repas et l'hébergement des stagiaires. Ils sont valables du 1er janvier au 31 juillet 2009.

Institut Français de Formation des Professions du Funéraire

40, rue des Aulnes - 92331 Sceaux Cedex

Tél. 01 46 60 40 00 - Fax 01 41 87 95 38 - www.iffpf.net

III. PAIEMENT DE LA FORMATION

Le paiement est dû à réception de la facture délivrée à la fin de la formation par chèque bancaire ou postal.

En cas de prise en charge par un organisme financeur, l'attestation de prise en charge doit être adressée à l'organisme de formation avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle, le complément doit être adressé par l'entreprise à l'organisme de formation avant le début du stage.

Toute personne en recherche d'emploi, qui s'inscrit à la formation sans avoir encore eu l'accord de prise en charge préalable des ASSEDIC, du Conseil général ou du Conseil régional, s'engage à payer personnellement cette formation en cas de refus de financement de ces instances, au cas où la prise en charge serait refusée.

IV. RETRACTATION

A compter de la date de signature de la convention de formation, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe l'IFFPF par lettre recommandée avec accusé de réception.

V. RENONCIATION

Les renoncations demandées sept jours avant la formation donnent lieu à retenue de 80 % du montant total de la formation. En cas de force majeure dûment reconnue, rendant impossible le suivi de la formation par le stagiaire, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par la convention.

Les formations de l'IFFPF sont ouvertes pour un maximum de 20 stagiaires. L'IFFPF se réserve la faculté d'annuler les formations ou de les reporter à des dates ultérieures.

VI. ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation, après règlement de la totalité du coût de la formation et à condition que le stagiaire ait attesté de sa présence en formation en signant les feuilles d'émargement.

Acceptation des conditions générales de vente

DATE

SIGNATURE

Document à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription